

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 31 JANVIER 2013

DELIBERATION N° 13 – 02

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 9+ 1 procuration

Date de convocation : 25.01.2013

L'an deux mille treize, le jeudi 31 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M. Cayla, Morard, Planchon, Boyer, Chazine, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati et Barthélemy

Absents : M. Philippe Roux, Marc Chabaud
A été élu secrétaire : M. Jean-Michel Chazine

<u>OBJET :</u> NOUVELLE CONVENTION AVEC SOGEDO POUR LE SPANC

Le Maire rappelle que par délibération N° 10-19 du 16 décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du SPANC à la société SOGEDO, aux conditions tarifaires précisées dans la délibération précitée, en ce qui concerne les contrôles d'installations existantes et nouvelles.

Une Convention a de ce fait été signée, entre SOGEDO et la Commune, le 14 janvier 2011.

Dans les suites du « Grenelle 2 », elle a été complétée par Convention, conformément aux termes de la délibération N° 12 - 01 du 26 janvier 2012.

Le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 13 décembre 2012, la Société SOGEDO a transmis un projet de nouvelle Convention actualisée, celles précitées étant arrivées à échéance le 13 janvier 2013 sans possibilité de reconduction.

Le Maire propose d'accepter la nouvelle Convention SOGEDO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire
- donne tout pouvoir au Maire pour signer ladite Convention

Ainsi fait les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Alain CAYLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Publication du :